

## Compte-rendu CONSEIL DE QUARTIER DU CENTRE 22 janvier 2015

---

### 25 habitants présents (H)

**Elus** : Astrid AUZOU-CONNES (Conseillère municipale déléguée au conseil de quartier du Guichet), Augustin BOUSBAIN (Qualité des services publics, économie, animation de la vie de la cité, cérémonie et anciens combattants), Eliane SAUTERON (Conseillère municipale déléguée au logement et la formation du personnel), Yann OMBRELLO (Conseillère municipale déléguée au conseil de quartier de Mondétour), David ROS (Maire d'Orsay)

**Intervenants extérieurs** : Marie-Thérèse BOMBON (coordinatrice du dispositif Voisin'Age sur Orsay pour l'association Les petits frères des Pauvres) et Lucile, une voisineuse

*Nota : En bleu, réponses ou éléments d'information rajoutés a posteriori du Conseil.*

---

### Mot de bienvenue par David Ros

#### 1. Dispositif Voisin'Age : une autre façon d'être solidaires entre voisins

- Voisin'Age est un réseau social à l'attention des seniors. Il permet de mettre en relation des habitants d'un même quartier pour voisiner une personne âgée (ou liens de voisinage).
- Ce réseau est un outil numérique qui permet de formaliser ce que beaucoup font au quotidien (aider un voisin à faire ses courses, lui rendre visite, lui téléphoner pour prendre des nouvelles, etc.) de manière individuelle. Il favorise les rencontres intergénérationnelles et crée des liens d'amitié entre voisineur et voisiné et entre les voisineurs eux-mêmes.
- Liberté : L'inscription est libre et gratuite. Elle résulte d'une envie et d'un intérêt mutuel (petites attentions/partage d'expérience). On choisit avec qui on veut être en relation et on arrête quand on veut.
- L'inscription est simple : sur internet <https://www.voisin-age.fr> ou par téléphone auprès des petits frères des Pauvres 07 82 37 61 53
- Le dispositif est sécurisé : protection des données personnes sur le site internet, acceptation des voisineurs après entretien...

Pendant la présentation, des échanges ont lieu avec les participants qui se renseignent sur le fonctionnement. De manière générale, ce dispositif suscite l'intérêt.

→ 9 personnes dans le réseau sur Orsay actuellement.

## **2. Sécurité, proximité, tranquillité : la « participation citoyenne »**

Monsieur le Maire et le responsable de la Police municipale (PM) présentent le dispositif.

- La « Participation citoyenne » est un partenariat entre des citoyens volontaires et les services de l'Etat. La police municipale assure le relai entre les uns et les autres.
- Le dispositif permet aux citoyens de contribuer à la sécurité de leur quartier pour les délits dits « d'appropriation » (vols, cambriolages, dégradations).
- Les objectifs sont les suivants : accroître le niveau de sécurité de la commune, associer les habitants à la sécurité de leur environnement, accroître l'efficacité de la police nationale en lui permettant d'intervenir plus rapidement (signalements plus pertinents permettant le flagrant délit), renforcer le contact et les échanges au sein des quartiers.
- Les personnes intéressées se signalent comme référent auprès de la PM qui transmet leurs coordonnées à la police nationale (PN).
- Souplesse et efficacité : on choisit d'être référent d'une ou plusieurs rues, d'un quartier. Les référents sont formés pour renseigner efficacement
- Ni milice ou patrouille ni substitution au travail de la PN : Les référents sont les yeux de la PN, peuvent signaler les événements suspects mais n'interviennent pas directement. → maillage pour relayer de l'information.
- Délibération au CM du 4 février. Signature du protocole à venir, courant avril.

---

### **Question : Si je ne suis pas « référent », puis-je tout de même signaler ?**

Réponse : Oui. Mais être référent permet de recevoir les informations du quartier par la police et d'être formé pour faire des signalements plus pertinents et efficaces. L'information est à la fois montante et descendante.

### **Question : Comment sait-on qui est référent dans son quartier ? A partir de combien de référents les résultats sont notables ?**

Actuellement, nous sommes au début de l'expérience. 11 personnes se sont déclarées volontaires auprès de la PM, en majorité à Mondétour, quartier où se produit la majorité des cambriolages. Il faut a minima 25 personnes pour commencer, et idéalement 40 pour une ville de 16000 habitants (27 référents à Bures sur Yvette qui compte 10 000 habitants et où le dispositif existe depuis plusieurs années). → Les personnes motivées sont invitées à prendre contact avec la PM au 40 rue de Paris - 01 64 46 00 00.

*Début mars, 24 personnes se sont inscrites au dispositif.*

*L'inscription est aussi possible en ligne sur [www.mairie-orsay.fr](http://www.mairie-orsay.fr) sur la page médiation citoyenne ou dans le dossier thématique Police municipale.*

[Lien direct](#)

## **3. Parking Kempen : stop aux « voitures ventouses »**

- Un parking entièrement libre et gratuit en centre-ville est assez rare dans les environs. Problème : de nombreux automobilistes, venant de loin, se garent sur le parking et vont ensuite prendre le RER. Ces voitures bloquent une place toute la journée.
- Conséquence : il n'y a plus assez de rotation, les « voitures ventouses » sont nombreuses et les enseignants se plaignent de leur difficulté pour se stationner.
- Proposition : le parking, actuellement gratuit, va passer en zone verte (gratuité limitée à la demi-journée). Cette phase de test est prévue jusqu'à l'été. Une évaluation sera ensuite faite pour savoir si cela suffit ou s'il faut le transformer en parking payant.
- Mise en place au 1<sup>er</sup> février → Phase de sensibilisation pendant 15 jours (distribution de flyers et information par les agents de la PM)
- Les enseignants sont satisfaits qu'on ait entendu leurs difficultés et proposé une solution (information du CA du collège A. Fleming).

**Question : Ne pourrait-on pas envisager que les parkings de copropriété, souvent libres, soient ouverts dans la journée aux automobilistes non résidents ?**

Réponse (DR et participants) : Cela est compliqué pour des questions d'assurance et d'accord nécessaire des propriétaires, etc. En revanche, la question du stationnement partagé est posée. Cela se développe de plus en plus et cela est prévu à terme sur le plateau de Saclay avec certaines places utilisées la journée par les salariés et les soirs et week-ends par les résidents.

**4. Centre-ville : le point sur les travaux de proximité**

**a) Maison Tati : futur espace de culture, rencontres, loisirs**

Les travaux avancent bien et n'ont pris "que" 3 semaines de retard au tout début du chantier à cause de la découverte de roches au niveau des pieds de la future Maison.  
Ouverture prévue : premier trimestre 2016

Pas de questions sur le sujet

**b) Rue de Chartres : un stationnement repensé pour la circulation de tous**

- Constat : malgré la création de 9 nouvelles places de stationnement, stationnement massif sur le trottoir, notamment du côté droit en allant vers le centre ville.
- Cela représente un risque pour les piétons. Cela peut également inciter des habitants non-Orcéens d'arriver le matin et de se stationner aux endroits « libres » de voitures même si cela est interdit (« la voiture appelle la voiture »)
- A venir campagne de sensibilisation (information sur les voitures mal stationnées) (fait en février 2015): qui sera suivie, si cela reste sans effet, d'une verbalisation et en dernier recours de création de nouveaux aménagements.

Pas de questions sur le sujet

**c) Place de la République**

- Des parents ont signalé une circulation potentiellement dangereuse pour les jeunes piétons aux heures d'entrée et sortie d'école, collèges et lycées.
- Action : Sécurisation ciblée → les feux tricolores sont fixes : de 7h45 à 8h45 et de 16h à 18h. ils sont clignotants le reste du temps
- Certains usagers regrettent que cela augmente un peu le temps de parcours à cet endroit mais la sécurité des enfants est assurée

*Par ailleurs, la question du cadencement des feux sera étudiée.*

**Question : Pourquoi ne pas mettre 2 feux fixes et 2 feux clignotants pour sécuriser tout en fluidifiant ?**

Réponse : Cela peut être étudié.

--> Après avis technique : *La synchronisation des feux serait trop compliquée. Des solutions alternatives sont à l'étude.*

**Question : Pourquoi pas un passage surélevé ?**

Les passages surélevés gênent les ambulances et les pompiers. Ce n'est pas idéal à un carrefour et cela doit rester une exception.

**5. Contrat départemental de territoire (CDT) : investir dans la performance énergétique des bâtiments publics**

- CDT : contrat passé entre une ville et le Conseil général : il cadre la participation financière départementale pour la réalisation de projets structurants dans un programme pluriannuel d'investissement (PPI).
- Dans le cadre de ce CDT : dépôt d'un dossier de demande de subvention sur un programme pluriannuel 2015 – 2020, relatif à la performance énergétique a été déposé par la ville (Conseil municipal du 21/01/2015) → dépôt rapide afin d'éviter de pouvoir commencer les travaux au plus tôt.
- Objectif : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics (hôtel de ville, mairie annexe, crèches, vestiaires sportifs, etc.) grâce à l'installation de robinets thermostatiques, de renouvellement des chaudières ou de travaux d'isolation des toits...
- Retour sur investissement prévu sur 10 à 20 ans
- Les travaux débuteront dès 2016 et la majorité sera effectuée entre 2017 et 2019

**Question : La maison des associations est-elle concernée par ces travaux ?**

Réponse : Oui, en partie

**6. Agenda**

Le débat d'orientation budgétaire a lieu le 4 février et le vote du budget sera présenté au Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril (et non en décembre de l'année N-1 comme les années passées).

Pourquoi ?

- cela permet aux nouveaux élus de s'approprier le budget (pour un vote en décembre, la maquette budgétaire aurait dû être prête en septembre, soit moins de 5 mois après l'investiture)
- Les dotations de l'Etat sont connues de plus en plus tardivement. Un budget voté en avril peut les prendre en compte. Il n'y a pas besoin d'un vote de budget supplémentaire
- Pour information, les dotations de l'Etat ont baissé de 400 000€ en 2014 et baisseront chaque année de 500 000€ de 2015 à 2017. Or, un point d'impôt équivaut à 125 000€.
- La municipalité s'étant engagée à ne pas augmenter les impôts, à l'heure actuelle, la ville ne saura pas équilibrer son budget en 2017. A terme, l'investissement public va baisser et c'est de l'argent en moins qui est réinvesti dans l'économie.
- Lors du prochain CQ : le budget sera présenté en toute transparence aux personnes présentes
- Subvention aux associations : elles restent au même niveau en 2015. En 2016, des assises sont prévues avec les associations car il faudra certainement moduler

**7. Parole libre, échanges, questions diverses**

**a) Rue Louis Scocard**

Question : Des personnes laissent les cartons leur servant à transporter leurs bouteilles vides au pied du container. Cela est sale. Le SIOM ne peut-il pas installer un container à cartons à cet endroit pour inciter les personnes à plus de civisme ?

Réponse : Il faut demander au SIOM. *Une poubelle à déchets non recyclables existe déjà à proximité. Un nouveau container risquerait d'être volé/brûlé ou vandalisé et si le tri n'était pas respecté (très probable), le SIOM ne le ramasserait pas.*

## **b) Boulevard Dubreuil**

Intervention :

- Ce boulevard est dangereux

Réponse : Quelques aménagements sont d'ores et déjà prévus en attendant les travaux de la gare routière (2018 au plus tôt). Ils seront présentés lors du prochain CQ

- Ne peut-on pas mettre un feu intelligent comme route de Montlhéry ?

Réponse : Des solutions sont étudiées mais ce type de feu coûte 80 000€. On étudie aussi la possibilité d'installer un radar fixe.

- Un candélabre éclairait le passage piéton situé devant la gare. Il est cassé depuis plusieurs années (signalement effectué plusieurs fois)

Réponse : il faut le changer. Prévu : *Les services techniques vont procéder au remplacement.*

- Ne peut-on pas obliger les propriétaires des habitations situées devant la gare à ravalier leurs façades ? (mauvaise image de la ville en arrivant)

Réponse : Il est possible d'insérer des clauses obligeant certains ravalement de façades dans le PLU. Lors de son renouvellement, des articles en ce sens seront intégrés.

- Intervention : Ne peut-on pas améliorer le balisage directionnel au niveau de la gare (cinéma, Bouvêche ou même juste le centre ville) et dans la ville (indication du parking Dubreuil place de la République) ?

Réponse : Le balisage du parking Dubreuil est prévu dans le marché qui a été passé avec la société Urbis.

Un petit montant signalétique a été proposé pour le budget 2015. Mais cela doit encore être validé lors des arbitrages entre élus.

## **c) Nuisances aux abords du Lac du Mail**

Intervention :

Ces nuisances sont de plus en plus fréquentes aux beaux jours (jusqu'en novembre cette année) et peuvent durer jusqu'à 5 h du matin. Les jeunes s'installent sur les bancs ou vers les jeux pour enfants. La PN, prévenue à plusieurs reprises, n'agit pas. Ne peut-on pas demander à l'université de mettre la lumière pour que les jeunes restent sur le campus ?

Réponse : Cela serait trop compliqué. En revanche, on peut envisager de couper la lumière à partir d'une certaine heure pour dissuader les jeunes de rester.

*La PM sollicite également la PN.*

---

### **D'autres questions ?**

**Des propositions de sujets à aborder pour les Conseils de quartiers ?**

**Des propositions d'actions de médiation citoyenne ?**

→ RDV sur <http://www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/mediation-citoyenne.html>

→ Contactez le service : 01 60 92 80 21 / [mediation.citoyenne@mairie-orsay.fr](mailto:mediation.citoyenne@mairie-orsay.fr)

---